



COMITÉ RQD

Vingt ans de reconversion qualitative du vignoble

Née de l'inventivité et de la détermination de la profession, la reconversion qualitative du vignoble fête ses 20 ans. Si l'outil a été déployé dans d'autres vignobles, le Languedoc-Roussillon peut s'appuyer sur une structure unique en France : le Comité RQD, une équipe de spécialistes au service des vignerons. Lire pages 10 à 15

AU SOMMAIRE cette semaine

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Ce qu'il faut retenir du budget 2024
[Lire page 2](#)

SITEVI
Le salon affiche complet
[Lire page 4](#)

TOURNÉE DES VENDANGES
Dans l'Aude : solidarité et détermination
[Lire page 5](#)

Dans le Gard, un millésime de qualité, mais faible en quantité
[Lire page 6](#)

COOPÉRATION
Dans les coopératives bio, du positif malgré le contexte
[Lire page 8](#)

MEDAGRI
Le salon de retour en octobre 2024
[Lire page 9](#)

VARIÉTÉS BOUQUET
De leur naissance à leur commercialisation
[Lire pages 16 à 19](#)

COMMERCIALISATION
Les NFT, nouvel outil pour les producteurs
[Lire page 23](#)



MARCHÉ FONCIER

L'accès à l'eau devient un critère essentiel

[Lire pages 20 à 22](#)



HÉRAULT

Le Pic Saint Loup vise les sommets

[Lire page 3](#)



PORTRAIT

Xavier de Volontat, sur tous les fronts, mais surtout dans la vigne

[Lire page 32](#)

LE MOT DU PRÉSIDENT

Plus de 500 millions d'euros injectés dans l'économie viticole de la région



"En 2003, le Languedoc-Roussillon ouvrait la porte à un outil qui sera finalement adopté par l'ensemble des régions viticoles de France : la reconversion qualitative du vignoble. C'est un outil que l'on doit à Jacques Gravegeal, à l'époque président des Vins de Pays d'Oc et de la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Il était basé sur le principe de la jachère pour les grandes cultures et des quotas laitiers, avec la volonté d'indemniser une non-production temporaire. L'idée était de ne pas détruire le potentiel de production, mais en plus de le transformer. Il aura fallu la mobilisation de toute la profession pour arriver au succès du dispositif, tel qu'on le connaît aujourd'hui. Si au départ tous les yeux étaient braqués sur nous, certains attendaient notre échec. Nous sommes restés presque une dizaine d'années à titre expérimental, et aujourd'hui l'outil a été repris dans la plupart des vignobles. À l'époque de la création du comité, j'étais président des Jeunes agriculteurs de la région et ma première manifestation, je l'ai faite devant le bureau du Comité RQD ! Le démarrage n'a en effet pas été un long fleuve tranquille, et les premières années ont connu de nombreux problèmes dans les délais de règlement notamment. C'est la Chambre régionale d'agriculture qui a été chargée de mettre en place le dispositif. Lorsqu'il est arrivé à la présidence de la structure régionale, Guy Giva m'a confié le pilotage du comité. J'avais pour mission de remettre à plat le fonctionnement, et d'apporter de la fluidité dans les rouages et de la transparence dans la gestion.

Aujourd'hui, le Comité RQD est une structure unique en France, et qui fait pleinement partie du paysage viticole de la région. Les viticulteurs reconnaissent sa fiabilité, et lui font confiance pour la gestion de leurs dossiers. Nous avons d'ailleurs un double contrôle de nos activités : de la part de FranceAgriMer et d'un cabinet d'audit indépendant. Deux tiers des restructurations de la région passent par le Comité RQD. En 20 ans d'existence, ce sont donc plus de 50 000 hectares qui ont été restructurés, soit plus de 500 millions d'euros injectés dans l'économie viticole régionale. La reconversion qualitative du vignoble a été un outil clé pour la compétitivité des vins du Languedoc-Roussillon et l'adaptation de nos AOP et IGP aux attentes du marché et aux conditions de la concurrence nationale et internationale. Les Pays d'Oc ne seraient pas devenus la figure de proue de nos vins en France et à l'étranger, sans cet outil. Les plans collectifs successifs ont permis de changer la physionomie du vignoble régional. Il est important de poursuivre dans cette dynamique.

Aujourd'hui, le contexte est de nouveau incertain, et si demain l'Europe vient à donner son accord pour un dispositif d'arrachage temporaire, le Comité RQD sera prêt à accompagner les viticulteurs pour relever ce nouveau défi, grâce à une équipe de spécialistes qui a su s'adapter aux différentes réformes."

Guilhem Vigroux,
président du Comité RQD



COMITÉ RQD

Vingt ans d'expérience au service du viticulteur

Il y a 20 ans, le Languedoc-Roussillon était un précurseur en obtenant les mesures de soutien pour la reconversion qualitative du vignoble. Depuis, plus de 50 000 hectares ont été réencépagés pour mieux correspondre aux attentes du marché.

Le Comité Reconversion qualitative différée du vignoble est une association loi 1901, créée en 2003 sous l'impulsion de la profession viticole pour accompagner et accélérer la reconversion du vignoble du bassin Languedoc-Roussillon.

Historique du Comité RQD

Les professionnels ont souhaité dès l'origine que cette structure soit proche des viticulteurs, afin de les informer, les guider dans leurs démarches et s'assurer de la réussite de leurs dossiers (vérification des dossiers et reversement des primes, dont une indemnité de perte de récolte majorée).

Depuis sa création, ce sont plus de 50 000 hectares qui ont été restructurés en Languedoc-Roussillon. Le dispositif RQD est un véritable levier d'orientation pour la filière viticole régionale, dont l'image a été révolutionnée. Il est désormais largement



Depuis la création du Comité RQD, en 2003, ce sont plus de 50 000 hectares qui ont été restructurés en Languedoc-Roussillon.

reconnu dans le paysage viticole du bassin Languedoc-Roussillon. Ce bassin est précurseur dans la mesure de restructuration collective. Les statuts du Comité RQD ont été déposés en avril 2003.

Six plans de cinq ans se sont succédé, à raison d'un nouveau par année

| | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|-------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------|------|
| RQD 1 | Arrachages | Repos | Plantations | | | | | | | |
| RQD 2 | | Arrachages | Repos | Plantations | | | | | | |
| RQD 3 | | | Arrachages | Repos | Plantations | | | | | |
| RQD 4 | | | | Arrachages | Repos | Plantations | | | | |
| RQD 5 | | | | | Arrachages | Repos | Plantations | | | |
| RQD 6 | | | | | | Arrachages | Repos | Plantations | | |

De 2009 à 2013, le Comité RQD a élaboré et conduit trois plans collectifs locaux

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|-------|------------|-------------|-------------|-------------|------|
| PCL 1 | Arrachages | Plantations | | | |
| PCL 2 | | Arrachages | Plantations | | |
| PCL 3 | | | Arrachages | Plantations | |



Cabernet cortis.

Depuis 2013, le Comité RQD participe à l'élaboration et gère des plans collectifs de restructuration

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|-------|-------------|------|-------------|------|-------------|------|------|------|------|-------------|------|-------------|------|
| PCR 1 | Plantations | | | | | | | | | | | | |
| PCR 2 | | | Plantations | | | | | | | | | | |
| PCR 3 | | | | | Plantations | | | | | | | | |
| PCR 4 | | | | | | | | | | Plantations | | | |
| PCR 5 | | | | | | | | | | | | Plantations | |

Surfaces concernées par les différents plans collectifs successifs

| | Plan | Surface en demande de paiement |
|---|-------|--------------------------------|
| Génération RQD 2004-2005 à 2011-2012 | RQD 1 | 8 750 ha |
| | RQD 2 | 1 946 ha |
| | RQD 3 | 365 ha |
| | RQD 4 | 333 ha |
| | RQD 5 | 464 ha |
| | RQD 6 | 835 ha |
| | | 12 693 ha |
| Génération PCL 2009-2010 à 2012-2013 | PCL 1 | 3 298 ha |
| | PCL 2 | 2 475 ha |
| | PCL 3 | 1 110 ha |
| | | 6 883 ha |
| Génération PCR 2012-2013 à 2024-2025 | PCR 1 | 7 508 ha |
| | PCR 2 | 8 182 ha |
| | PCR 3 | 7 563 ha |
| | PCR 4 | 2 435 ha (estimation) |
| | PCR 5 | 8 531 ha (estimation) |
| | | 34 219 ha |
| TOTAL | | 53 795 ha |

De 2003 à 2008, le Comité RQD a élaboré et conduit des plans RQD (Reconversion qualitative du vignoble). Six plans de cinq ans se sont succédés, à raison d'un nouveau par année. Les plans RQD étaient élaborés de la manière suivante : une campagne d'arrachage ; une année de repos, et trois années de replantation.

L'élection de Guilhem Vigroux à la présidence du Comité RQD a eu lieu en 2009.

De 2009 à 2011, le Comité RQD a élaboré et conduit des PCL (Plans collectifs locaux). Trois plans de trois ans se sont succédés, à raison d'un nouveau chaque année. Les plans PCL étaient élaborés de la manière suivante : une année d'arrachage et deux années de replantation.

Depuis 2013, le Comité RQD participe à l'élaboration et gère des PCR (Plans collectifs de restructuration). Cinq plans de trois ans se sont succédés, à raison d'un nouveau tous



Les DATES clés

- **Avril 2003** : dépôt des statuts du Comité RQD
- **De 2003 à 2008** : 6 plans RQD (Reconversion qualitative différée)
- **2009** : élection de Guilhem Vigroux à la présidence du Comité RQD
- **De 2009 à 2011** : 3 plans PCL (Plans collectifs locaux)
- **Depuis 2013** : 5 plans PCR (Plans collectifs de restructuration)
- **2023-2025** : PCR 5

les trois ans. Les PCR sont élaborés de la manière suivante : trois années de replantation, l'arrachage étant dissocié du plan collectif. Le PCR4, plan transitoire, a eu la particularité de se dérouler sur une seule année de replantation.

Actuellement, le Comité RQD gère le PCR5 qui se déroule de 2023 à 2025. ■



Comité régional RQD
Maison des Agriculteurs A,
Mas de Saporta, CS 60033,
34875 Lattes cedex
Tél. 04 67 12 15 39
contact@comiterqd-ir.fr
www.comiterqd-ir.fr
 Comiterqd

LE MOT DU DIRECTEUR

Un plan collectif visible sur le terrain

“En 2003, j'étais alors directeur des Jeunes agriculteurs du Languedoc-Roussillon, lorsque la réflexion autour d'un système de reconversion qualitative du vignoble s'est concrétisée par la création du Comité RQD. J'étais admiratif à l'époque de ces travaux, qui allaient donner naissance à un outil d'envergure pour l'avenir de la viticulture régionale. C'était une véritable révolution. La Chambre d'agriculture et le syndicalisme, réels moteurs de ce projet, ont dû largement s'investir pour faire adhérer les pouvoirs publics à l'idée de ce nouveau dispositif. Aujourd'hui, j'ai la fierté d'être devenu directeur de cette structure, appuyé par une équipe qui a un véritable savoir-faire, reconnu. Nous apportons un suivi personnalisé aux adhérents, les informons, les alertons, afin d'éviter des erreurs et oublis, face à une réglementation souvent complexe.



Je souhaite saluer le travail effectué par mes prédécesseurs, Olivia Bachevillier et Olivia Georges, qui ont réalisé une remise à plat du dispositif, en mettant en place une gestion rigoureuse, un process efficace, grâce à une connaissance pointue de la réglementation viticole et de la gestion des bases de données. Améliorer le service apporté aux viticulteurs reste aujourd'hui notre leitmotiv.

Depuis ma prise de fonction, j'ai particulièrement travaillé sur l'axe communication, afin qu'aucun viticulteur de la région ne puisse se dire : "si j'avais su, je me serais inscrit en plan collectif". Nous avons créé une identité visuelle pour le comité et développé la communication sur tous les canaux : supports pédagogiques (dépliants, fiches cépages...), site internet, réunions de terrain, pour présenter les dispositifs. Nous sommes présents sur les salons professionnels de la région depuis le Sitevi 2021, puis Dionysud.

Nous serons à nouveau présent cette année au Sitevi, du 28 au 30 novembre à Montpellier, dans le Hall A6, stand A029. ■

Dominique Blanc,
 directeur du Comité RQD

RENDEZ-VOUS

Au Sitevi, à Montpellier, du 28 au 30 novembre, Hall A6, stand A029



L'équipe du Comité RQD : de g. à d. : Armand Mayombo, Jackie Manse, Morgan Simar, le directeur Dominique Blanc, Eloïse Aviet et Isabelle Analin.

TÉMOIGNAGE

HUBERT DE MOROGUES, CHÂTEAU DE ROUX, BRAGASSARGUES (30)

Hubert de Morogues s'est installé sur l'exploitation familiale dont les 15 hectares de vignes – conduites en bio – sont centrés autour du Château de Roux, "qui date de 1670 et qui a été construit par un lointain parent", explique le vigneron. Ces dernières années, il a restructuré 5 hectares sur son exploitation gardoise.

"On est sûr de ne pas se tromper !"



Hubert de Morogues, installé depuis 2013 à Bragassargues sur l'exploitation familiale, a restructuré 5 hectares ces dernières années.

"Je suis seul sur deux exploitations, l'une dans le Gard et l'autre dans l'Hérault, pour suivre les vinifications, la commercialisation, la gestion et la conduite des vignes", explique Hubert de Morogues. Après une école de commerce et un parcours qui l'a mené de Paris à Châteauneuf-du-Pape, il s'installe en 2013 sur le domaine jusqu'alors géré par son père, un des acteurs de l'accession à l'AOP Duché d'Uzès, aujourd'hui environ un tiers de sa production, les deux tiers restants étant commercialisés en IGP Cévennes. Alors que la vendange s'achève, avec une perte d'environ 60 % – "encore une fois, le travail de toute la saison

s'est perdu suite aux 3-4 journées caniculaires intervenues autour du 20 août qui ont totalement vidé les raisins" – il ne tarit pas d'éloges sur le Comité Reconversion qualitative différée du vignoble (RQD) et son fonctionnement. "Les dossiers gravitant autour des plantations en individuel étaient très compliqués en termes administratifs. L'organisation mise en place autour du RQD a donc été un vrai soulagement pour moi. Déjà, parce qu'elle est centrée sur les cépages les plus intéressants au niveau qualitatif ; ensuite, parce que le comité groupe les dossiers et prémâche tout en amont, avertissant clairement des formalités

à faire, en temps et en heure, par mail, voire par téléphone si on ne réagit pas vite. Non content d'être performantes et toujours disponibles, les équipes administratives sont aussi aimables. C'est important à souligner par les temps qui courent !"

Des primes versées 4 mois après plantation

Seconde force de l'organisation pour le vigneron de Bragassargues : le timing de versement des primes. "En montant en individuel le dossier, on est payé 18 mois après la plantation. Là, c'est fait dans les 4 mois. C'est un énorme soulagement pour la trésorerie."

Au cours des dix dernières années, il a restructuré environ 5 hectares dans le Gard, 2 ha dans l'Hérault, arrachant essentiellement merlot et carignan, pour planter grenache, syrah, mourvèdre et marsanne. "J'ai ciblé sur des cépages qualitatifs pour renouveler un vignoble vieillissant." Aujourd'hui, le vigneron n'amène désormais à la cave coopérative de Durfort qu'une petite partie de sa production, réalisant lui-même les trois quarts en bouteilles et en Bibs, commercialisés à 70 % en France, via des grossistes et agents, 15 % en local auprès de professionnels, et 15 % à l'export. Quant à l'avenir, à l'aune d'une nouvelle vendange compliquée, le

vigneron espère que le principe du RQD et son organisation actuelle "vont perdurer". Selon lui, cela ôte des épines bien douloureuses du pied du vigneron, la connexion administrative entre les douanes et le portail Vitirestructuration n'étant pas des plus claires. "Il faut d'abord demander les primes, puis avertir les douanes de l'achèvement des plantations, et enfin ne pas oublier de demander le paiement des dites primes. Rien n'est automatisé entre les deux. Avec les consignes que nous donne le Comité RQD, le travail est mâché, les étapes s'enchaînent avec plus de liant et on est sûr de ne pas se tromper !"

PUBLI INFORMATION



Adapter et moderniser votre vignoble avec les aides de la restructuration

Les temps sont durs, voire très durs pour les vignerons : "distillation", "arrachage" sont des mots plus employés par les temps qui courent que "plantations" ou "restructuration". Pourtant renouveler son vignoble, pour qu'il soit plus rentable et mieux adapté aux marchés, reste une nécessité.

Dans le contexte d'inflation généralisée, les coûts de plantation ont flambé. La plantation d'un hectare de vigne palissée (de la préparation à la troisième année) est estimée à plus de 24 000 € ; sans compter les frais d'installation de l'irrigation qui ne sont pas pris en compte dans ce montant. Il est donc primordial de pouvoir accéder sereinement aux aides FranceAgriMer et de les maximiser grâce au plan collectif RQD. Depuis 2004, la Chambre d'agriculture du Gard accompagne les viticulteurs dans leur démarche d'arrachage et de replantation de vigne en partenariat avec le Comité RQD. Ce lien s'est renforcé au fil du temps pour structurer la réalisation des dossiers et la transmission de l'information aux exploitants. La Chambre d'agriculture du Gard se fait relais d'information du comité RQD par la diffusion de plusieurs supports (newsletter mensuelle, supports de communication comme des flyers, ou encore la page restructuration du site internet de la CA 30) : ces informations diffusées permettent notamment de rappeler le calendrier des formalités administratives et de ne pas oublier de date buttor pour ceux qui souhaitent réaliser leur dossier en autonomie. Les dos-



L'appui administratif peut être complété par un conseil technique à la plantation (choix de l'itinéraire technique, du cépage, du porte-greffe...).

siers FranceAgriMer sont complexes et difficiles à formaliser sans erreur. C'est pourquoi une offre d'accompagnement au montage du dossier est également proposée en s'adaptant au projet de chaque exploitant : inscription au plan collectif RQD, déclaration préalable à l'arrachage, création ou transfert d'autorisation de plantation, demande d'aide et demande de paiement. Nous

Le mot de la présidente

"La viticulture connaît une nouvelle période de crise. Celle-ci s'annonce cependant particulièrement rude, avec un marché en berne, une hausse du coût de l'amortissement du foncier (baisse de l'âge moyen des vignes en production et augmentation du coût de la plantation), des millésimes très variables depuis cinq ans, ou encore une réduction des surfaces viticoles françaises qui se traduit par des pertes de parts de marché. Mais des éléments positifs persistent : un marché mondial en augmentation continue, la capacité de notre agriculture à se réinventer, l'attrait touristique que représente le vignoble et une culture peu gourmande en eau. Dans ce contexte, la restructuration du vignoble est essentielle :
 ▶ restructurer son vignoble, c'est maintenir sa performance et s'adapter au marché ;
 ▶ les aides deviennent indispensables pour les exploitations les plus modestes et elles sont majorées avec le plan collectif ;
 ▶ de plus en plus de cépages d'adaptation au changement climatique et tolérants aux maladies sont disponibles.
 La collaboration avec le Comité RQD est donc naturelle et porteuse d'espoir pour l'avenir de notre viticulture."



sommes également disponibles pour répondre à toute interrogation par téléphone ou par mail. Cet accompagnement peut être complété par un appui technique à la plantation (choix de l'itinéraire technique, du cépage, du porte-greffe, etc.). Enfin, depuis 2021, la Chambre d'agriculture propose des formations aux techniciens des caves coopératives afin qu'ils se familiarisent

avec les procédures de demande d'aide et qu'ils puissent servir de relais dans leurs structures. Pour toutes ces démarches, le mieux est de s'y prendre tôt, en automne, afin d'assurer la plénitude et la bonne finalisation des dossiers dans les temps : nous vous conseillons de contacter dès à présent les services de la Chambre d'agriculture du Gard !

TÉMOIGNAGE

GUILLAUME ROUSSILLON, DOMAINE DE CORNÉLIANE, TOURBES (34)

Après des années d'études à la faculté de droit, Guillaume Roussillon a repris, en 2012, la vigne de sa grand-mère, à Tourbes, dans l'Hérault. Le coopérateur apporte toute sa récolte à la cave coopérative de Puilacher.

Toujours une réponse au bout du fil



À raison de 3 hectares par année, 40 hectares ont été restructurés sur l'exploitation de Guillaume Roussillon, à Tourbes.

Entre les parcelles avec des ceps très âgés ne donnant plus rien, le changement des goûts des consommateurs et les questions d'environnement et de climat, il y avait pas mal de surface à restructurer. "La liste des cépages autorisés par le Comité RQD est adaptée à ce que nous souhaitons planter", explique ce viticulteur méticuleux. "On voit que cela a été réfléchi. Vermentino, grenache blanc ou gris, cinsault, les consommateurs n'aiment plus les rouges taniques et charpentés et doivent davantage de rosés ou de blancs." Les cépages originaires de Bourgogne, du Bordelais ou de

Champagne (merlot, pinot noir) n'ont effectivement plus la cote, mais en plus, ils souffrent de la sécheresse. "On trouve de plus en plus de nielluccio* (sangiovese), le cépage du Chianti, qui pousse bien dans les régions sèches." À raison de 3 hectares par année, 40 hectares ont été restructurés sur son domaine baptisé Domaine de Cornéliane, de l'ancien nom du tènement, même si toute sa production est livrée à la cave coopérative de Puilacher. Guillaume Roussillon a aussi planté du souvignier gris, résistant aux maladies et également présent dans

la liste du PCR 5. Ce cépage correspond bien à ses parcelles proches des cours d'eau, sur lesquelles les traitements sanitaires sont très encadrés. **Un relais assuré par son père avant sa reprise** Entre la retraite de sa grand-mère en 2004 et sa reprise en 2012, c'est son père, Patrick Roussillon, qui avait commencé à gérer la reconversion des parcelles. "L'équipe de soutien au montage des dossiers du Comité RQD, mon père les connaissait tous par leurs noms", évoque Guillaume Roussillon. "Il n'était pas très fêru

d'informatique. Aussi, à la moindre question sur son dossier, il prenait le téléphone. D'ailleurs, il avait toujours une réponse." Lui, a pris la suite. Il est tout à fait à l'aise avec l'interface sur le site et, à l'inverse de son père, il n'aime pas trop le téléphone. Mais s'il a une question précise, il n'hésite pas à appeler et il tombe toujours sur une personne qui a la réponse. "Pas comme certains services administratifs que je ne citerai pas." **Un bon guide et des finances à la clé** "Pour les dossiers, le système est bien rodé maintenant. L'information est

carrière, sur les cépages, les dates de dépôt, de travaux, de demande de paiement. On obtient plus facilement la caution bancaire", reconnaît le viticulteur. "C'est plus facile de travailler avec le comité qu'en direct avec FranceAgriMer. Sans compter l'aspect financier et les quelques milliers d'euros supplémentaires par rapport à une démarche individuelle (Ndlr : 3 500 € supplémentaires par hectare en plan collectif)." Comme il fait beaucoup "lui-même", l'apport financier représente 60 % du coût de chaque replantation. Un vrai bon coup de pouce ! ■ * autorisé lors du PCR 3.

PUBLI INFORMATION



La Chambre d'agriculture de l'Hérault vous accompagne dans vos projets de plantation et le montage de vos dossiers de restructuration

La plantation d'une parcelle de vigne est un investissement de long terme qui nécessite de ne rien laisser au hasard. Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous accompagnent tout au long de votre projet dans les choix techniques et la réalisation des démarches administratives.

Depuis 2016, la Chambre d'agriculture de l'Hérault propose aux viticulteurs un appui personnalisé pour le montage des dossiers de restructuration. Plus de 200 dossiers sont accompagnés chaque année par sept conseillers répartis sur tout le département. La prestation proposée permet aux viticulteurs d'optimiser leurs taux d'aides et de sécuriser les différentes étapes de la restructuration :

- la création des comptes sur les téléservices des douanes et de FranceAgriMer ;
- la demande d'autorisation de plantation dans VITIPLANTATION ;
- la demande d'aide dans VITIRESTRUCTURATION en tenant compte des règles d'éligibilité ;
- la demande de paiement après validation par le viticulteur de la fin des travaux mentionnés ;
- les déclarations d'arrachage et de plantation auprès des douanes dans le mois qui suit la fin des travaux (PARCEL) ;
- la demande de contrôle préalable à l'arrachage auprès de FranceAgriMer.

Avec cette prise en charge complète, les viticulteurs n'ont plus à se soucier des modalités de montage et des délais impartis. Ils évitent des erreurs de saisie, gagnent en



Vous avez un projet de plantation, la Chambre d'agriculture de l'Hérault propose un service d'accompagnement technique et administratif.

sérénité et dégagent du temps pour exercer leur métier. Les conseillers interviennent sur rendez-vous à la Chambre d'agriculture et réalisent des permanences au sein des caves coopératives. Le premier échange a lieu nécessairement en présentiel, les modalités de rencontres pour la suite du dossier étant adaptées au cas par cas. Ces échanges sont aussi l'occasion d'aborder des questions plus stratégiques ou techniques. Les

Le mot du président

"La restructuration du vignoble est une nécessité pour continuer d'adapter notre outil de production aux attentes du marché et à la nouvelle donne climatique. Dans l'Hérault, le plan collectif représente 88 % des 12 742 hectares de plantations aidées entre 2012 et 2021. Ce succès s'explique en partie par l'appui administratif et technique dont peuvent bénéficier les viticulteurs. La Chambre d'agriculture accompagne aujourd'hui plus de 30 % des dossiers instruits sur le département, dont une majorité en plan collectif. Dans le cadre de notre partenariat avec le Comité RQD, les conseillers viticoles de la Chambre contribuent également à l'acquisition de références sur les variétés tolérantes aux maladies et à la sécheresse. Ce travail de longue haleine, mené avec les autres Chambres du bassin Languedoc-Roussillon, permettra d'éclairer davantage les choix de reconversion variétale dans les années à venir."



Marc Ginot

conseillers viticoles de la Chambre réalisent chaque année de nombreux conseils à la plantation : diagnostics de sol, choix d'un porte-greffe et d'un cépage adapté, schéma de plantation, plan de fumure, palissage et mode de conduite... L'analyse des aides octroyées ces dix dernières années fait apparaître plusieurs tendances dans l'Hérault. Certains cépages accusent un net reflux, à l'instar du merlot,

du pinot noir et du marselan, tandis que d'autres progressent rapidement. Le grenache gris fait désormais partie des dix cépages les plus plantés sur le département (4 à 5 % des surfaces aidées en 2020 et 2021 contre 0,7 % en 2012). De même, les variétés tolérantes aux maladies (floréal, souvignier gris, soreli...) représentent aujourd'hui plus de 7 % des surfaces aidées. ■

Votre interlocuteur : Stéphanie Causse : restructuration@herault.chambagri.fr

TÉMOIGNAGE

GUILLAUME TARRIEUS, PÉZILLA-LA-RIVIÈRE (66)

Le Comité RQD a accompagné la plantation d'une petite parcelle d'un jeune viticulteur, Guillaume Tarrieus, dans un petit village des Pyrénées-Orientales, à Pézilla-la-Rivière. Ce dernier est ravi de pouvoir mettre en place une parcelle expérimentale en viti-foresterie.

Un coup de pouce bienvenu pour se lancer dans une démarche innovante



Guillaume Tarrieus, jeune viticulteur installé à Pézilla-la-Rivière dans sa parcelle en viti-foresterie.

Acquis auprès de son grand-père, qui avait commencé par acheter environ 10 ares de terrain, la parcelle s'étend désormais sur un seul tenant de 4 hectares. C'est là que Guillaume Tarrieus, le petit-fils, met en place un projet innovant. "C'est une parcelle irriguée et plantée en viti-foresterie, avec une rangée d'oliviers intercalée avec six rangs de grenache noir, ainsi qu'une double haie tout autour de la parcelle", explique le jeune installé. Le but ? La création d'un microclimat qui permette, d'une part, un effet brise-vent ; et, d'autre part, la réduction de la température sur la parcelle, favorable à la culture de la vigne. Bien

que la viti-foresterie ne soit actuellement pas encadrée par un cahier des charges, ni même au sein des AOC, le viticulteur explore d'autres débouchés, comme les vins bio ou nature, tout en restant prudent au vu des incertitudes actuelles du marché. "Pour l'instant, le but c'est vraiment de faire de l'expérimentation pour les 10 ou 15 prochaines années ; et de voir comment les cultures évoluent au milieu des arbres." Dans ce secteur, l'irrigation est gérée de façon optimale avec une priorité pour l'arboriculture, ensuite pour le maraîchage, et enfin pour la viticulture, avec des apports d'eau qui ont débuté fin juillet.

Un accompagnement dans l'innovation
L'aspect financier a été essentiel pour la réalisation de ce projet. Entre les choix des cépages et la mise en place du palissage, Guillaume Tarrieus a pu bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 3 500 euros par hectare supplémentaires, destinés à indemniser la perte de récolte après arrachage. "Une aide précieuse qui a été rapidement disponible une fois le dossier constitué et la vigne plantée par rapport à d'autres financements, qui demandent plusieurs années avant d'en voir la couleur", reconnaît le jeune viticulteur.

Au-delà de l'aspect financier, la qualité du suivi administratif a été également décisive dans la prise de décision du jeune viticulteur de faire appel au Comité RQD pour l'accompagner dans cette aventure. "Le lien avec le comité s'est fait tout naturellement avec mon père, qui était déjà dans cette démarche avec la cave coopérative Dom Brial, située à Baixas, et qui avait déjà restructuré environ 20 hectares", partage-t-il. D'ailleurs, de son côté, la technicienne de la cave Dom Brial – qui suit le dossier de Guillaume – fait part de sa satisfaction quant à l'ensemble des informations qu'elle reçoit et

qui sécurise le travail en amont. Avec actuellement un seul hectare planté, Guillaume Tarrieus prévoit de rajouter prochainement 0,5 ha durant l'hiver 2024, toujours grâce à l'appui du Comité RQD pour l'épauler dans cette démarche. Pour cela, il compte bien répliquer les dispositifs agroforestiers qu'il vient d'expérimenter, en utilisant les mêmes cépages. Ainsi, dans la lignée de son grand-père, Guillaume Tarrieus s'inscrit dans une démarche de restructuration soutenue par le Comité RQD, pour façonner l'avenir de la viticulture. ■

PUBLI INFORMATION

PUBLI INFORMATION



La Chambre d'agriculture vous accompagne dans les démarches techniques ou administratives de restructuration du vignoble

L'adaptation du vignoble aux changements climatiques, économiques, sociétaux est une priorité pour continuer à exister. Depuis 20 ans, les plans collectifs RQD, PCL et PCR gérés par le Comité RQD ont permis une accélération des replantations de plus de 53 000 ha de vignes pour s'adapter aux marchés. Pour le département, sur la période 2023-2025, environ 250 viticulteurs sont engagés sur plus de 1 100 ha.

Nous fêtons les 20 ans de la création du Comité RQD. M. Benassis, vous êtes à l'origine de la création de cette association qui a permis de favoriser l'adaptation du vignoble au marché. Comment l'idée vous est venue ?

"À ce moment-là, j'étais président de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales, mais aussi de la Chambre d'agriculture régionale Languedoc-Roussillon. Je souhaitais mener des projets à l'échelle régionale et apporter de l'innovation au vignoble régional. Le président des Vins de Pays d'Oc, Jacques Gravegeal, siégeait aussi au conseil d'administration et il insufflait une orientation vers les vins de cépages qui auguraient d'un développement commercial important."

Ce sont ces perspectives vins de cépages qui vous ont motivé pour créer le Comité RQD ?

"Oui, mais pas seulement ! Non seulement, le vignoble régional, au vu des perspectives de développement, était peu planté pour une destination vers les vins de cépages, mais il y avait aussi une forte baisse des ventes de VDN depuis les années 1990. Il fallait réagir et aider les vigneronnes à restructurer plus vite.



Grâce à un soutien important du ministre de l'Agriculture de l'époque, Hervé Gaymard, le projet a été lancé. Aujourd'hui, c'est plus de 5 000 hectares de replantés dans les Pyrénées-Orientales en 20 ans."

Qu'est-ce que cela implique pour votre exploitation ?

Mon fils Marc s'est installé il y a dix ans sur le vignoble familial de 50 ha et il a développé

Le mot de la présidente

"La viticulture est une filière agricole importante de notre département. Les enjeux économiques, climatiques et sociétaux sont les défis d'aujourd'hui qui nécessitent une adaptation permanente sur une culture pérenne.

Pour accompagner les vigneronnes vers ces changements, la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales fait en sorte que les vigneronnes participent le plus largement possible à la réalisation du Plan collectif n° 5. Elle assure une double mission d'information sur le dispositif du PCR n° 5 et relaie les informations du Comité aux travers de sa newsletter, de ses canaux d'informations, ainsi que la presse spécialisée, tout au long de l'année.

En plus de ce travail de communication, la Chambre d'agriculture met à disposition un service d'accompagnement au montage des dossiers de restructuration. Il est également possible de bénéficier de conseils techniques notamment dans le choix des cépages et porte-greffes, les densités de plantation, le palissage... La Chambre d'agriculture appuie le Comité RQD dans le suivi de nouvelles variétés tolérantes aux maladies ou cépages résistants à la sécheresse."



la vente directe de façon importante. Il a acheté 30 ha de plus, et a eu l'opportunité de mettre 12 ha à l'irrigation, en plus des 10 ha déjà irrigués.

Pour notre domaine, c'est en moyenne 2 ha par an qui ont été reconvertis. On a aujourd'hui un vignoble âgé de moins de 20 ans et il est prévu de replanter encore 14 ha, dont 11 ha 70 a dans le PCR n° 5.

Cela a été une belle opportunité pour mon fils de pouvoir adapter son vignoble à ses marchés. Sans le plan, on aurait sans doute reconverti pas plus de la moitié via le plan individuel. Les compléments des aides de l'OCM viticole au matériel vinicole sont aussi très importants pour moderniser la vinification" ■

TÉMOIGNAGE

ALAIN MONTLAUR, DOMAINE DE BOUGNA, NARBONNE (11)

Situé à Narbonne, le Domaine de Bougna – dirigé par Alain Montlaur et son épouse – a sollicité l'aide du Comité RQD pour restructurer son vignoble, afin de répondre aux nouvelles attentes sociétales. Aujourd'hui, le domaine a subi une transformation significative et a trouvé sa place sur le marché.

Une restructuration réussie

Après avoir pris en charge le domaine familial il y a plus de 30 ans, c'est dans les années 1980 que le Domaine de Bougna a entrepris une restructuration du vignoble. L'objectif était alors de remplacer les cépages productifs – le cinsault ou l'alicante – par des variétés de meilleure qualité, telles que la syrah, le cabernet sauvignon et le carignan. "À cette époque, les aides à la restructuration étaient limitées et nécessitaient de nombreuses démarches administratives", se souvient Alain Montlaur, qui gère l'exploitation avec sa femme Monique. En 1999,

le domaine a doublé sa surface de production, passant de 30 à 58 hectares, les vigneron décidant en parallèle de vinifier le vin directement dans leur propre cave. Grâce à un terroir propice aux vins blancs et à l'aide de Comité RQD, le couple s'est recentré sur une gamme de cépages plus restreinte, tels que le chardonnay, le viognier, le sauvignon. "Le soutien financier du Comité RQD a été essentiel pour réaliser ces changements et rester compétitif sur le marché", explique Alain Montlaur. À ce jour, la quasi-totalité du domaine a été restructurée, à un rythme de 3 hectares par

plan de restructuration. Pour cela, les vignerons ont pu bénéficier d'aides financières allant jusqu'à 15 000 euros par hectare. Cependant, ces aides ne couvrant pas la totalité des coûts, le domaine complète avec ses propres deniers l'investissement pour la restructuration.

Une restructuration qui répond aux attentes du marché

En ce qui concerne le PCR 5, le domaine a choisi d'implanter le charbonnay sur porte-greffe Paulsen



Alain Montlaur et Monique Bec-Montlaur, les vignerons propriétaires, et Richard Lopez, leur gendre, qui les accompagne dans le travail sur le domaine.

qui, selon le vigneron, "résiste raisonnablement à la sécheresse et à l'humidité, tout en donnant de bons résultats sur nos types de sol". Si l'aide à l'implantation marque le début du processus, Antoine Montlaur rappelle qu'il y a un investissement humain considérable avant la première récolte : un épisode de gel en 2021 ayant perturbé le démarrage des plants, "il a fallu tailler à blanc la deuxième année, et reprendre ensuite sur un cycle de production décalé d'un an, pour que nous puissions commencer à produire dès la quatrième année", explique-t-il.

Pour la saison 2023-2024, le couple prévoit de rétablir l'irrigation dans les plantations qui en sont dépourvues, grâce aux aides couplées de FranceAgriMer entrant dans le cadre de la reconversion qualitative différée. "Nous attendrons quelques années pour voir comment évoluent ces cépages, tant sur le plan technique que par rapport à la demande du marché. Car on ne plante pas des vignes pour le simple plaisir de les regarder pousser", conclut Alain Montlaur, espérant que ces cépages répondront aux défis à venir. ■



La Chambre d'agriculture de l'Aude et le Comité RQD : une collaboration sans faille

La restructuration du vignoble est un investissement essentiel pour faire face à un marché en constante évolution et pour s'adapter aux contraintes climatiques. Afin d'assurer un bon déroulement dans vos démarches d'obtention d'aides FranceAgriMer, la Chambre d'agriculture de l'Aude vous propose un accompagnement administratif et technique personnalisé pour réaliser vos projets.

Depuis la création du Comité RQD en 2003, la Chambre d'agriculture de l'Aude s'est pleinement investie dans cette démarche et a décidé d'accompagner l'ensemble des vignerons du département. Les démarches administratives, de plus en plus nombreuses et complexes, pèsent sur les exploitations et les éloignent parfois de leur vrai métier viticole.

Au sein du pôle 'Productions durables et agroécologie', le service 'Appui aux productions' a étoffé son équipe et compte désormais un référent restructuration et deux agents dédiés à l'accompagnement des différents dossiers de restructuration. Ce service personnalisé est assuré dès l'ouverture des procédures jusqu'à la mise en paiement sur les différentes plateformes Vitiplantation / Vitirestructuration et Prodouane, ce qui allège le quotidien des professionnels.

Fort de son expérience, la Chambre d'agriculture met tout en œuvre pour faciliter l'obtention des aides FranceAgriMer, que ce soit en plan individuel ou en plan collectif régional (PCR 5). Ce savoir-faire rassure et fidélise les vignerons.

En veille permanente sur les différentes évolutions de la restructuration du vignoble et en contact avec les services de FranceAgri-



Le Domaine expérimental de Cazes à Alaïgne collabore activement avec le Comité RQD par le suivi des variétés tolérantes aux maladies et étrangères face aux dérèglements climatiques.

Mer, le Comité RQD et les centres CI-Viti des douanes, la Chambre d'agriculture de l'Aude a su créer une relation privilégiée avec les vignerons. Elle permet de fluidifier les échanges entre les différents services et rend l'instruction des dossiers plus efficace en évitant des erreurs pouvant réduire ou compromettre le versement des aides. Cette collaboration avec le Comité RQD se

Le mot du président

"L'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble est une aide primordiale pour nos vignerons qui leur permet de développer la compétitivité de leurs exploitations et d'adapter leurs productions aux évolutions du marché et du climat. Consciente de l'intérêt que cela représente pour eux, la Chambre d'agriculture de l'Aude travaille depuis 20 ans avec le Comité RQD pour accélérer la conversion du vignoble dans le bassin Languedoc-Roussillon et propose aux exploitants une prestation d'accompagnement qui leur apporte un conseil technique sur le choix des variétés à planter et sécurise les démarches administratives. Nos conseillers sont formés, à l'écoute, et maîtrisent la réglementation et les subtilités des démarches dématérialisées. Ils s'adaptent à chaque situation pour optimiser le suivi des dossiers et les résultats escomptés. On constate une véritable confiance et une "fidélité" des exploitants qui ont recours à cet accompagnement et, chaque année, de nombreux professionnels les rejoignent ; ceux-ci témoignent d'une tranquillité d'esprit par rapport à ces dossiers très complexes et d'un réel gain de temps."



traduit également par l'organisation par la Chambre d'agriculture de réunions d'informations auprès des vignerons, par une communication pour présenter le nouveau PCR 5 (en septembre 2022) et l'envoi du bulletin général concernant la restructuration du vignoble.

Tout récemment, nous avons communiqué sur l'intégration en 2^e année de PCR 5 pour

les Jeunes agriculteurs. Outre la majoration de 2 500 € pour les Jeunes agriculteurs et 3 500 € pour les autres exploitants, la Chambre d'agriculture a instruit 108 dossiers en PCR 5 et 88 en restructuration individuelle. Pour plus de renseignements et la prise de rendez-vous, la Chambre d'agriculture de l'Aude se tient à votre disposition au 04 68 11 79 79. ■